

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 24 Juin 2025

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Annie LLOPIS, Céline BUCLON, Renée VERBO,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL

Date de convocation :
17/06/2025

Pouvoirs :

Fabienne SOLER donne pouvoir à Jessy VAUCHEL,
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Annick ARNOLD donne pouvoir à Renée VERBO
Guillaume ROLAND donne pouvoir à Stéphane RAJON

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Madame Caroline PILAN-THEVENIN

**20250624 – 09 FINANCES –DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS – ETUDES
GLISSEMENT DE TERRAIN DU MEYNIER
Rapporteur : Monsieur Olivier TISSERAND**

Le 29 Décembre 2023, un glissement de terrain a affecté les pentes de la combe située en aval du hameau "Le Meynier". Les services des RTM sont intervenus et ont émis un rapport le 8/01/2024, recommandant la mise en place de mesures de drainage pour atténuer le phénomène.

Des premières mesures ont été mises en place pour sécuriser le site et canaliser les eaux.

Le glissement a continué d'évoluer, conduisant à l'émission d'un nouvel avis RTM le 09/04/2024, qui préconisait la vidange complète d'un bassin d'eau appartenant à un particulier en amont du glissement.

Un nouvel avis a été réalisé le 11/10/2024, rappelant les mesures à prendre et les scénarios possibles en cas d'évolution du glissement.

La commune a de nouveau sollicité le service RTM pour une réunion avec les différentes parties prenantes. Une nouvelle visite a été effectuée le 29/04/2025 constatant une nouvelle niche d'arrachement, et préconisant une étude de type G2 AVP pour identifier et chiffrer des solutions de travaux.

L'urgent est de sécuriser le site et de diminuer la vulnérabilité de la population située en aval du glissement.

La commune a consulté plusieurs bureaux d'études pour la réalisation de l'étude complémentaire géotechnique et hydrologique avec pré-chiffrage de solutions.

La commune peut solliciter une subvention au titre de l'axe 2 « Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents » du Fonds vert.

Le devis pour l'étude, retenu pour la demande de subvention s'élève à 9 380€ HT soit 11 256 € TTC. La commune prendra en charge 20% du montant soit 1 876 € HT et sollicite une subvention au titre du fonds vert à hauteur de 80% soit 7 504€ HT

A ce titre, il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention au titre du fonds vert
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** la demande de subvention au titre du fonds vert
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à l'opération de subvention,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Caroline PILAN-THEVENIN



Le Maire,
Olivier TISSERAND



MAIRIE DE MANBEC
R.F.
38300 (Isère)